

Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE Section syndicale Caisse d'Epargne lle de France 24 bd de l'hôpital 75 005 Paris

01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77

Fax: 01.40.26.49.13
Site: www.sudce.com
Email: sudceidf@orange.fr

facebook : SUD BPCE



INFOS CE DU 30 NOVEMBRE 2012

Rapprochement domicile-travail

Il n'aura échappé à personne que l'outil de gestion des mobilités géographiques pour le réseau BDD est en ligne depuis le 1er décembre après 4 longues années de gestation.

L'outil se révèle décevant compte tenu des restrictions imposées. Les élus **Sud** sont intervenus pour que des modifications soient apportés au dispositif. Nos revendications portaient sur plusieurs points :

- ♦ Ne pas se limiter à une seule demande par an et pouvoir postuler sur plusieurs groupes.
- Supprimer l'entretien de validation avec le directeur du groupe sollicité. Si on estime que le salarié est légitime à solliciter un rapprochement de son domicile, l'entretien avec le DG ne doit être qu'une formalité.
- ♦ Prendre en compte les demandes des salariés momentanément absents de l'entreprise (congé maternité, parental, longue maladie...) dont la date définitive de retour est connue de l'employeur. Le bon sens consisterait à étudier la demande du salarié en amont d'une reprise de poste.

Le dispositif actuel ne devrait pas endiguer les départs de l'entreprise de salariés lassés de voir leur demande de mobilité géographique insatisfaite.

DAA en mission DA

Depuis la réorganisation de la BDD, on a vu refleurir les « missions ». Des directeurs adjoints d'agence inscrits dans le parcours DA sont positionnés sur un poste de directeur d'agence vacant, sans attendre l'obtention de l'examen.

Pourquoi la mise en place d'une telle pratique ? Ce système estil destiné à perdurer ? Cela concerne combien de personnes et pourquoi des durées de missions différentes ?

La direction affirme avoir fait preuve de pragmatisme. Lors de la réorganisation de la BDD, la Caisse s'est trouvée face à un nombre important de postes vacants de DA. La direction fait valoir qu'elle a donné la possibilité aux DAA de ne pas perdre une telle opportunité! 12 collègues sont concernés avec une durée de mission calée sur leur date d'examen. J.P DECK réaffirme cependant qu'en dehors de cette situation exceptionnelle, il reste opposé au système de la « mission ».

Les élus **Sud** ont demandé que cesse cette pratique. Le système de la « mission » n'est pas acceptable dans la mesure où le DAA assume en plus de sa formation toute la responsabilité et la difficulté du poste sans en avoir le salaire. Cerise sur le gâteau, il peut être prorogé ou peut échouer à l'examen.

La position du syndicat **Sud** n'a jamais varié.

Un DAA pressenti pour occuper un poste de DA doit être nommé sur le poste et ensuite bénéficier d'une formation. Sa nomination ne doit pas être conditionnée à la réussite d'un examen. Il en va de même pour les conseillers financiers.

Evolution des espaces délégataires

Erwan BONNET, directeur des risques, a rappelé que la Caisse doit réviser annuellement la politique risque et les schémas délégataires.

Les espaces délégataires :

Globalement, on constate une augmentation des espaces délégataires (100 000 euros) à l'exception d'une réduction des découverts aux particuliers et professionnels compte tenu de la hausse du risque.

Est introduite pour les professionnels la notion de zone / hors zone. Il leur est demandé de développer leur portefeuille client sur leur propre zone de chalandise. Cette modification résulte d'un constat : les commerciaux ne travaillent pas suffisamment leur propre zone de chalandise et 9 fraudes sur 10 émanent de clients hors zone. Le hors zone reste possible mais avec la signature d'un délégataire de niveau supérieur (groupe ou région). Pour les particuliers, le sujet est en cours de réflexion.

Un taux de douteux en baisse pour la CEIDF :

Le taux de douteux de la CEIDF est historiquement bas par rapport à l'ensemble des Caisses, et ce dans un contexte difficile.

Toutefois, des efforts restent à faire. E. Bonnet effectue des tournées avec son homologue de la conformité dans des agences identifiées avec un taux de risque élevé. Il déplore une méconnaissance du processus de bancarisation et constate que les règles de bon sens qui peuvent éviter les fraudes ne sont pas respectées (client hors zone, remise d'IP alors que le DRC est incomplet...). 80 % de la charge du risque est due à la production de l'année.

Les élus **Sud** demandent une simplification de la charte et l'envoi d'une alerte systématique en cas de modification. E. BONNET n'y est pas favorable. Selon lui, tout un chacun peut s'adresser aux 44 AECP groupes et DR, et par ailleurs, il existe un forum dédié dans l'Intranet. Des alertes existent sur Ethique et Eurêka. Le directeur des risques méconnaît complètement le quotidien d'une agence. Quel salarié débutera sa journée en allant vérifier si la charte a été modifiée!

N°32 / 2012